



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS!*

## Réunion des clubs

2018/2019

---



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS!*

## Modifications réglementaires

---



## Modifications réglementaires – Règlements LFNA

### “ **Horaires des rencontres régionales (article 16)**

- Le samedi à 19h
- Lever de rideau à 17h

### “ **Déclaration d'impraticabilité (article 18)**

2/ Si la Ligue reçoit un arrêté municipal avant vendredi 18h, la Commission pourra exiger que la rencontre se déroule à la date prévue étant donné que le club recevant devra mettre à disposition un terrain de repli homologué et tracé. L'équipe refusant de prendre part à la rencontre pouvant avoir match perdu par pénalité.

---



## Modifications réglementaires – Règlements District

*Ces dispositions ont été votées à l'AG du 08/06/2018 à St Germain*

### ” **Carton blanc**

- Application sur :
  - les championnats et coupes LFNA
  - les championnats D1/D2/D3
  - les coupes départementales

### ” **Suppression des prolongations en Coupes départementales**

---



## Modifications réglementaires

*Ces dispositions ont été votées à l'AG du 08/06/2018 à St Germain*

### ” **Championnat Départemental 6**

Championnat sur deux phases

1<sup>ère</sup> phase : 1 niveau – constitution de 8 poules de 10 – matchs aller

2<sup>ème</sup> phase : 2 niveaux - matchs aller/retour

” niveau 1 : 6 poules de 6 (36 équipes)

les 4 premiers de chaque poule + 4 meilleurs 5èmes

accession en D5 (le premier de chaque poule + les meilleurs seconds si nécessaire)

---



## Modifications réglementaires

*Ces dispositions ont été votées à l'AG du 08/06/2018 à St Germain*

### ” **Championnat Départemental 6 – niveau 2**

#### Composition

- les équipes ayant participé à la phase 1 et n'accédant pas au niveau 1
- les nouvelles équipes
- les équipes ayant déclaré forfait général au cours de la phase 1 peuvent se réengager seules ou en entente, après accord de la Commission.
- possibilité à des équipes ayant participé à la phase 1 de ne pas « repartir » pour la phase 2

#### Réserves et réclamations

La volonté de tous étant d'assouplir les règles, aucune réserve ou réclamation ne sera retenue dans le championnat D6 – niveau 2

---



## Modifications réglementaires

*Ces dispositions ont été votées à l'AG du 08/06/2018 à St Germain*

### ” **Championnat Départemental 6 – niveau 2**

#### Jour et heure des rencontres

Les rencontres sont fixées le dimanche à 15h (ou samedi soir à 20h pour les clubs disposant d'un éclairage classé).

Pour les clubs ne bénéficiant pas d'un éclairage classé, la transmission d'un certificat de conformité ou d'une attestation du Maire permet de jouer en nocturne, après avis de la Commission des Terrains.

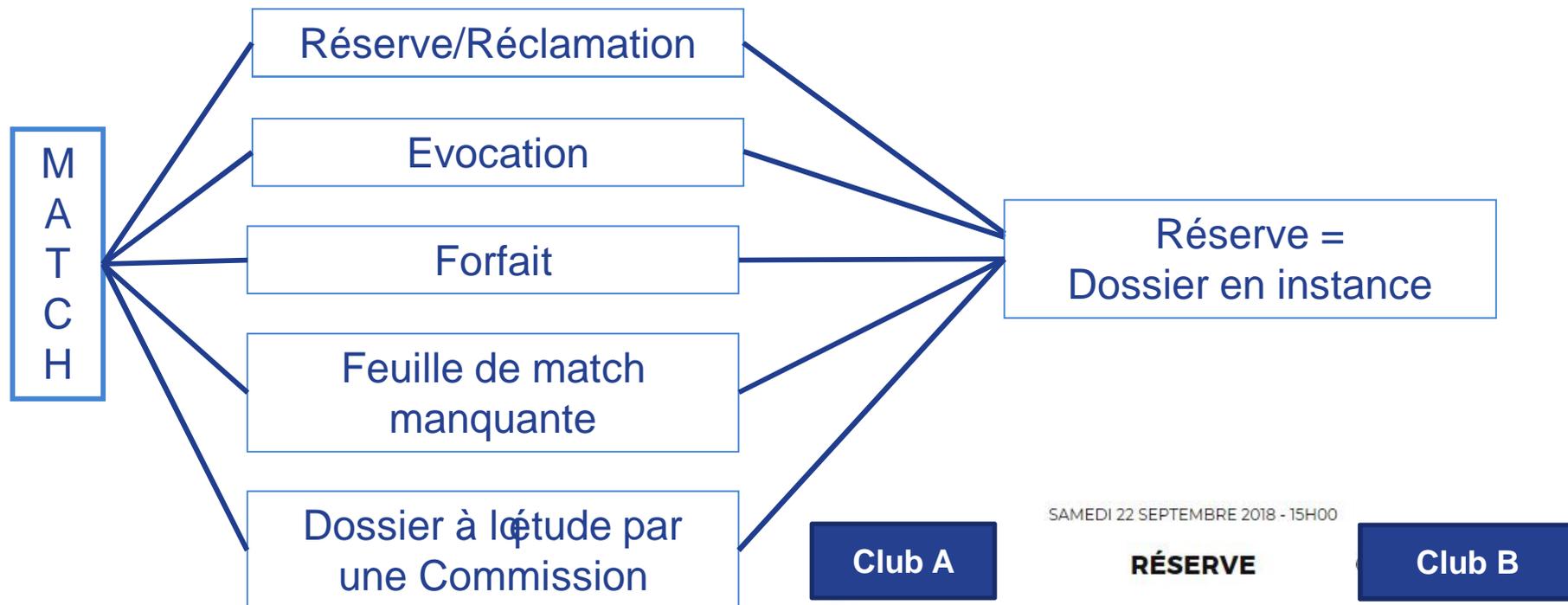
La Commission accepte le report des matchs. Toutefois, toutes les rencontres devront être jouées le mercredi avant la dernière journée de championnat. Dans le cas contraire, le match sera donné perdu aux deux équipes.

---



## Rappel

### “ Traitement des dossiers en Commission





## Rappel

### **Surclassement des joueurs U17 et joueuses U16F et U17F (article 26.B des RG de la LFNA)**

Pour participer en Seniors, dossier de surclassement

- Les joueuses U17 F sont limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.
- Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales

L'organisme organisateur des compétitions a la possibilité de sanctionner les clubs ne respectant pas ces dispositions (évocation) : sanction sportive (perte du match par pénalité) et financière (amende de 25€)

---



## Modifications réglementaires

*Ces dispositions ont été votées à l'AG du 08/06/2018 à St Germain*

### ” Statut des éducateurs

- Encadrement technique
  - Application dès la saison 2018/2019
-

NIVEAU de pratique	NATURE du diplôme demandé	DATE butoir	LICENCE « Technique »	BANC de touche	SANCTIONS	Suivi, Accompagnement, étude des situations des clubs
SENIOR D1	C.F.F.3 <u>Certifié</u> (ou Animateur Senior)	au 1 <sup>er</sup> Juillet 2019	Obligation de prendre une licence dite « Technique » correspondante à la nature du diplôme obtenu	Présence Obligatoire de la personne désignée sur le banc de touche	Si le club n'est pas en règle à la date butoir → prélèvement d'un coût de formation	Création d'une Commission spécifique chargée du suivi global au cours et en fin de saison
SENIOR D2	Module Senior du C.F.F.3					



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS!*

## Contrats d'objectifs

---



## Contrats d'objectifs

” Rentrée du Foot (3 journées d'accueil : U11/U9/U7)	3000€
” Journée Nationale des Débutants	1000€
” Festival Foot U13 Pitch	1000€
” Stages et détections U13/U14/U15 – U13F/U15F	5000€

---



## Contrats d'objectifs

- “ **Journée Nationale des Bénévoles** **1020€**
    - Invitation de 6 bénévoles du District
  
  - “ **Semaine du Foot Féminin** **1167€**
    - Organisation de journées par le District pour les licenciées féminines jeunes (exemple : Rentrée du Foot Féminin, Journée « En avant toutes », ...)
  
  - “ **Foot à l'école** **2645€**
    - Organisation du foot à l'école
-



## Contrats d'objectifs

- “ **Programme Educatif Fédéral** **2130€**
    - Accompagnement des clubs (interventions, fiche actions,...)
    - Ateliers PEF sur les manifestations du District
    - Mise en place du Challenge PEF LFNA
  
  - “ **Labélisation des clubs (label jeunes et EFF)** **1126€**
    - Accompagnement des clubs
    - Suivi et visites des clubs
  
  - “ **Développement des pratiques** **2719€**
    - Plateaux U7/U9
    - Mise en place de nouvelles pratiques
      - ➔ Constitution de groupes de travail
-



## Contrats d'objectifs

- ” **Recrutement et fidélisation des dirigeants** **3131€**
    - Mise en place d'actions envers les dirigeants
  
  - ” **Recrutement et fidélisation des éducateurs et arbitres** **3171€**
    - Actions de fidélisation des arbitres
    - Accompagnement des nouveaux arbitres
    - Recyclage éducateurs
  
  - ” **Footballeurs citoyens** **1600€**
    - Mise en place d'actions
-



## Contrats d'objectifs

- |   |              |
|---|--------------|
| <b>“ Ambition 2020 – actions territoriales</b>          | <b>7370€</b> |
| ➤ Mise en place d'actions                               |              |
| <b>“ Promotion Coupe du Monde 2019</b>                  | <b>1000€</b> |
| ➤ Promotion de la coupe du monde sur les manifestations |              |
| ➤ Organisation d'un déplacement                         |              |
| <b>“ Promotion Coupe de France</b>                      | <b>500€</b>  |
-



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS!*

**Informations diverses**

---



## Label Senior

### Organisation générale saison 2018/2019

- “ **Public concerné** : TOUS les clubs du département
  - “ **Dossier « questionnaire »** envoyé par la LFNA à chaque club (messagerie Zimbra)
    - A réception, chaque club est libre de remplir le formulaire
      - Si pas de réponse du club, relance faite par la LFNA
      - Si réponse du club :
        - La LFNA transmet chaque semaine au District la liste des clubs ayant retourné le questionnaire
        - Une visite doit alors systématiquement être effectuée afin de contrôler les données saisies
-



## Label Senior

### Organisation générale saison 2018/2019

#### ” Précision

Sur le questionnaire, une question ouverte est posée sur les besoins éventuels du club (compléments d’infos).

Ex : la Formation (arbitre, dirigeant, éducateur), le FAFA, le CNDS, la Trésorerie, ...

→ la visite devra donc être réalisée par la personne la plus compétente dans le domaine demandé

#### ” Echéancier

16 octobre 2018

envoi des questionnaires aux clubs

15 janvier 2019

date limite de retour des questionnaires

de novembre à mars

visites des clubs

Mars/Juin

remises officielles des dotations LFNA

*à noter que cette action LFNA n’entre pas dans les Conventions d’Objectifs*



## Fonds d'Aide au Football Amateur

” Le Fonds d'aide au football amateur (FAFA) vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur.

- Emploi
  - Equipement
    - ✓ Financement d'installations sportives et locaux associatifs
    - ✓ Financement de terrains spécifiques de Futsal extérieurs, Beach Soccer et Foot5
  - Transport
    - ✓ Financement d'acquisition de minibus
  - Formation
    - ✓ Bons de formation
-



## Informations diverses

” Récupérez gratuitement vos ballons Nike

### Opération Ballons

45 000 Ballons de match vont être distribués aux 15 000 clubs amateurs de France



FFF MAGIA BALL  
60 €

Nombre de Licenciés	Nombre de Ballons
0 à 30	1
31 à 100	2
101 à 200	3
201 à 500	5
501 à 700	9
701 à 1000	12
1000 +	15



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS!*

## Informations financières

---



# DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

"La Passion du Foot, la Dynamique en plus"



Rechercher

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS FORMATIONS CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

## DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Saison 2018-2019

Saison 2017-2018

Sélectionnez une catégorie

- CHALLENGES >
- TERRAINS >
- TECHNIQUE >
- COMPÉTITIONS ET CALENDRIERS >
- LICENCES >
- ARBITRAGE >
- STATUTS ET RÈGLEMENTS >
- FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE >
- ASSURANCES >
- FINANCES ET FISCALITÉ >

Les dernières publications

<b>Publié le 02-02-2018</b> Finances et Fiscalité		<b>Publié le 28-08-2017</b> Finances et Fiscalité	
Règlement financier LFNA	PDF	Règlement financier District	PDF
<b>Publié le 19-12-2017</b> Finances et Fiscalité		<b>Publié le 19-12-2017</b> Finances et Fiscalité	
Bilan au 30 juin 2017	PDF	Compte de résultat au 30 juin 2...	PDF
<b>Publié le 07-12-2017</b> Finances et Fiscalité		<b>Publié le 07-12-2017</b> Finances et Fiscalité	
Caisse de compensation - Expli...	PDF	Caisse de compensation 2016/...	PDF



## Relevé compte club

Les dates de situations et les délais de paiements sont identiques pour tous types de règlements (chèque, virement et prélèvement automatique).

- 1<sup>ère</sup> situation au 15/09/18 paiement le 30/09/2018 (au plus tard)  
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 18/19)
- 2<sup>ème</sup> situation au 30/11/18, paiement le 30/12/2018 (au plus tard)  
(Dont régularisation des engagements des équipes 18/19).
- 3<sup>ème</sup> situation au 28/02/19, paiement le 30/03/2019 (au plus tard)
- 4<sup>ème</sup> situation au 30/06/19, paiement le 30/07/2019 (au plus tard)

Le seuil minimum pour la mise en place d'un prélèvement est de 50€.  
Si inférieur à 50€, le solde sera reporté sur le relevé suivant.

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur :  
FOOTCLUBS dans « Menu » - « Organisation » - « Etat du compte »



## Frais d'arbitrage - D1 à D4

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4 avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2018 à mai 2019 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :

\* 217 € en D1

\* 75 € en D2

\* 73 € en D3

\* 68 € en D4

- Le dixième en juin 2018 pour régularisation.

- Le montant sera débité le 10 du mois

---



## Frais d'arbitrage - Féminines à 11 Départemental 1

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat Féminins à 11 Départemental 1 avec 9 Prélèvements :

- d'Octobre 2018 à Mai 2019 d'un montant identique soit 45 € par mois (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1)
  - Le dixième en juin 2019 pour régularisation.
  - Le montant sera débité le 10 du mois
-



## Frais d'arbitrage - Autres

Autres compétitions Masculines et Féminines gérées par le District 86

**SENIORS : D5 - D6 - FEMININES à 11 DEPARTEMENTAL 2 –  
COUPES ET CHALLENGES**

**JEUNES : CHAMPIONNAT ET COUPES**

**FOOT DIVERSIFIE : FUTSAL - FOOT ENTREPRISE**

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage  
[sur la base des frais réels](#)

Le montant sera débité le 10 M+1 (exemple : frais d'arbitrage de Septembre 2018 -  
-> débités le 10 octobre 2018)

---



## ■ Organisation > Etat du compte > Détail compte

[En savoir +]

La dénomination et le niveau de précision des écritures dépend du centre de gestion. La date d'arrêté du compte est précisée en haut à coté du solde. En fin de liste [+], le solde de l'exercice précédent est indiqué en bleu.

Fiche ORGANISATION n° 5 : Etat du compte

Centre de gestion DISTRICT DE LA VIENNE Solde en comptabilité au 27/09/2018 25.00 Euros (Débiteur)

Date	Référence	Libellé	Débit	Credit
<b>10/10/2018</b>	PREL - PREL18019	Prelevement n° PREL18019		<b>25.00</b>
11/09/2018	ENG 2018 - SEF	Eng. Coupe Du Poitou Féminines A11	30.00	
11/09/2018	ENG 2018 - SEM	Eng. Coupe Andre Tassin	57.00	
11/09/2018	ENG 2018 - FA	Eng. U11 - Départemental 2	19.00	
11/09/2018	ENG 2018 - FA	Eng. U11 - Départemental 2	19.00	
11/09/2018	ENG 2018 - FA	Eng. U11 - Départemental 1	19.00	
11/09/2018	ENG 2018 - U13	Eng. U13 - Départemental 3	27.00	
11/09/2018	ENG 2018 - U13	Eng. U13 - Départemental 2	27.00	
11/09/2018	ENG 2018 - U13	Eng. U13 - Départemental 1	27.00	
11/09/2018	ENG 2018 - U15	Eng. U15 - Départemental 2	33.00	
11/09/2018	ENG 2018 - U15	Eng. U15 - Départemental 1	33.00	
11/09/2018	ENG 2018 - U17	Eng. U17/U18 - Départemental 1	37.00	
10/09/2018	ENG 2018 - SEM	Eng. Challenge Des Reserves	42.00	
10/09/2018	ENG 2018 - SEM	Eng. Coupe Louis David	57.00	
10/09/2018	PREL - PREL18015	Prelevement n° PREL18015		75.00
10/09/2018	10/09/18	Caisse péréquation arbitres D2	75.00	
09/09/2018	20695547	Frais Arbitrage D5 8-9/09/18	25.00	
22/08/2018	ENG 2018 - SEF	Eng. Fem A 11 - Departemental 2	35.00	
22/08/2018	ENG 2018 - SEM	Eng. Seniors Departemental 5	97.00	